

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 novembre 2018	N° 2018-687

Convocation du 23 novembre 2018

Aujourd'hui vendredi 30 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE
M. Michel VERNEJOU à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
Mme Magali FRONZES à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Cécile BARRIERE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECALDE
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h13
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Pierre TURON à partir 11h15
M. André KISS à Mme Christine BOST à partir 11h30
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à 11h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC jusqu'à 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h45
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h30
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir 11h20
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 novembre 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale des Finances et de la commande publique Direction ressources et ingénierie financière	N° 2018-687

Participation au capital social de la Société coopérative d'intérêt collectif d'Habitations à Loyer Modéré (SCIC d'HLM) AXANIS - Désignation d'un représentant de Bordeaux Métropole au conseil d'administration de la SCIC d'HLM - Désignation - Autorisation

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société coopérative de production d'Habitations à loyer modéré (SCP HLM) AXANIS a décidé de modifier ses statuts et d'ouvrir son capital social. Un changement de statuts a été approuvé lors d'une assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2018, la coopérative passant ainsi de SCP HLM (Société coopérative de production HLM) à une SCIC HLM (Société coopérative d'intérêt collectif HLM), sous la condition suspensive de l'agrément ministériel prévu par l'article L422-3-2 du Code de la construction et de l'habitation.

La transformation de la société coopérative de production d'habitations à loyer modéré en société coopérative d'intérêt collectif d'Habitations à loyer modéré a ensuite été autorisée par arrêté du 14 août 2018 du ministre de la cohésion des territoires.

Incluse dans la famille des coopératives, la SCIC a pour spécificité de pouvoir faire varier son capital sans convoquer une assemblée générale et de fonctionner sur un modèle « multi-sociétarial » ce qui implique la participation, au capital mais aussi à la gouvernance, de plusieurs catégories d'acteurs.

Ainsi, le mode de gouvernance modifié passe de 3 collèges de sociétariat à 6 collèges, dont 1 collège rassemblant les collectivités locales.

A ce titre, la société AXANIS sollicite Bordeaux Métropole pour la prise de participation d'une part sociale afin que Bordeaux Métropole entre dans ce collège des collectivités locales, qui n'existait pas dans le statut précédent. Ce collège représente 15 % des voix; Chaque associé disposant d'une voix dans son collège indépendamment du capital détenu. Les autres collectivités sollicitées par Axanis pour intégrer ce collège sont : les communes du Taillan-Médoc, Mérignac, Cenon, Saint-Médard-en-Jalles, Marcheprime, Mouguerre, Biganos et une commune de la communauté d'agglomération de La Rochelle.

Cette demande présente un intérêt notable pour Bordeaux Métropole. En effet, la société AXANIS est un acteur important de la production de logements neufs en accession sociale. Le niveau de production de la société est en moyenne de 100 logements par an, en accession sociale, soit le quart de la production métropolitaine de ce segment. Par ailleurs, AXANIS est l'un des principaux maîtres d'ouvrage des projets d'habitat participatif avec 5 projets pour un total de 66 logements sur Bordeaux Métropole.

Ainsi, participer à la gouvernance de cette société permettra de promouvoir les orientations de Bordeaux Métropole, notamment en ce qui concerne sa politique d'accès maîtrisée à la propriété, au sein du conseil d'administration d'AXANIS.

Par ailleurs, cette entrée au capital de la SCIC HLM AXANIS représente un investissement modéré pour notre établissement puisqu'elle se traduit par l'acquisition d'une part sociale d'un montant de 16 euros.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU l'arrêté du ministre de la cohésion des territoires en date du 14 août 2018,

VU le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société AXANIS, en date du 24 Mai 2018,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que Bordeaux Métropole a intérêt à participer au capital de la société AXANIS,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la participation de Bordeaux Métropole au capital social de la SCIC HLM à hauteur d'une part sociale d'un montant de 16 (seize) euros,

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice en cours en section d'investissement, chapitre 26, article 261, fonction 61,

Article 3 : de désigner Monsieur Jean TOUZEAU, Elu métropolitain, pour représenter notre Etablissement Public au conseil d'administration de la société,

Article 4 : d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'entrée de Bordeaux Métropole au capital de la société.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité – Désignation effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 novembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 DÉCEMBRE 2018	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick BOBET
PUBLIÉ LE : 4 DÉCEMBRE 2018	